

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 juin 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220628-DM45-2022-06-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 21/06/2022



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/06/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M VOLLE Jean Marc- M DUCROUX Loïc – M PADET René – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – Mme VERPY Evelyne - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - M LAMURE Christophe – Mme FERRE Odile - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette – M CHOMAT Pascal – M YENIL Etienne - M PONCET Marc - MME PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Adjudication d'un emprunt court terme de 500 000 €

Mme VERPY expose :

Un grand nombre de subventions sont attendues en 2022 et début 2023, principalement pour la maison de santé. Les dépenses étant effectuées sur l'année 2022, il convient de prévoir un emprunt court terme qui sera remboursé dans les 18 mois au fil de l'eau du recouvrement des subventions.

A cet effet une consultation a été lancée auprès de 5 banques partenaires de Balbigny. Une seule banque a répondu

Le tableau comparatif sera proposé lors de la séance du Conseil Municipal.

COMPARATIF DES OFFRES EMPRUNT DE 500 000 € AU 23 JUIN 2022

	Banque postale	Caisse d'Epargne	BP AURA	Crédit agricole	Banque des territoires
Durée				24 mois	
Taux	Nerépond rapas	Nerépond rapas	Nerépond rapas	Euribor 3 mois + 0,64 %	Nerépond rapas
Amortissement				au fil de l'eau	
Frais de dossier				500,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

De souscrire avec le Crédit Agricole Loire – Haute-Loire un emprunt de 500 000€ dans les conditions suivantes :

Echéance trimestrielle

Amortissement constant du capital

Durée maximum de 2 ans

Indexé sur l'euribor trois mois moyenné plus une marge de 0.64 %

Frais de dossier d'un montant de 500 € soit 0.10 % du montant de l'emprunt court terme

D'autoriser M. le Maire à signer le bon pour accord et tous les documents qui en découleront

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 29/06/2022


